

THE REMARKETING COMPANY 210 rue des étangs
77140 Saint Pierre les Nemours

Iban : FR76 3000 3030 8500 0257 1978 611

Capital : 200000 Euros
APE 4520A
SIRET 48359898300052
RCS 483598983
TVA intracommunautaire : FR68483598983STE ARAMISAUTO
Immeuble AXEO 2
23 avenue Aristide Briand
94110 ARCUEIL
FRANCE**FACTURE 2025007907 du 04/04/2025 - Ets 02**Client Numéro **900002**

N° OR 191241

Page 1/2

Marque	Modèle	Type	N° Série	P. CT	P.F.
	Atto 3		LGXCE4CBXN2216682		
Genre	Energie	Couleur	1ère MEC	Immatriculation	Kilométrage
					17352

Référence	Désignation	Px Unitaire	Qté/Tps	Ctva	Montant Net HT
	Date des travaux : 01/04/2025				
	JULIE				
ESTH	PREPA ESTHETIQUE (RECO)	71.00		4	71.00
116PTS	CONTROLE 200 POINTS + NIVEAUX + CONTROLES TECHNIQUES (HORS BANC)	57.00	1.68	4	95.76
PHO	PHOTOS	50.00		4	50.00
DEC	DECHETS	4.00		4	4.00
ETAI	CONSULTATION ETAI	1.00		4	1.00
AGR	AGRAFES	1.00		4	1.00
CONSO	CONSO - CONSOMMABLES 1,2€	1.40		4	1.40
CTRQ	CONTROLE QUALITE FINALE	57.00	0.50	4	28.50
CTRP+R+S	CONTROLE PRESSION ET SERRAGE ROUE	44.00	0.01	4	0.44
DSP	DEBOSELAGE	40.00		4	40.00
RPTB	REPLACEMENT 1 A 3 BALAIS ESSUIS VITRES AV + AR	44.00	0.20	4	8.80
LUST11	LUSTRAGE INTENSIF 1 ELEMENT	61.00	0.50	4	30.50
PLUM1	PLUME x1	61.00	0.20	4	12.20
RGPD	EFFACEMENT DES DONNEES RGPD	55.00	0.20	4	11.00
BRUM	DESTRUCTEUR ODEUR	44.00	0.25	4	11.00
1623236280	BALAI ESSUIE-GLACE AR STOCK	6.64	1.00	4	6.64
VAL574645	JEU BALAIS ESSUIE-GALCE AV VF445 STOCK	21.00	1.00	4	21.00

RECAPITULATIF MAIN D'OEUVRE	Nb Heures	Mt NET HT
01 M.O. MECANIQUE T1	0.46	20.24
03 M.O. MECA EXP TECH	2.18	124.26
04 M.O. TOLERIE T1	0.20	12.20
08 M.O. EXPERTISE	0.20	11.00
09 MO LUSTRAGE	0.50	30.50

Montant à reporter ...

394.24

PAIEMENT : Toutes nos ventes ou prestations sont payables à nos bureaux, au comptant, sauf dérogation particulière. Le cas échéant, par application des dispositions relatives aux délais de paiement entre professionnels, il sera appliqué des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à date convenue au taux minimum prévu par la loi, à savoir celui égal à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur au jour de la date d'exigibilité des dites sommes.

Une indemnité forfaitaire de 40 euros sera due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement. Aucune remise ne sera accordée en cas de règlement anticipé. Cette stipulation ne peut en aucun cas, être interprétée comme valant tolérance dans le délai de paiement.

RESERVE DE PROPRIETE : Le vendeur se réserve la propriété des marchandises jusqu'au paiement intégral de leur prix, en principal et intérêts, par l'acheteur.

La responsabilité des marchandises est transférée dès leur délivrance. Nos marchandises voyagent aux risques et périls des destinataires. Aucune pièce n'est reprise après 8 jours de livraison, les pièces commandées spécialement ne sont jamais reprises. Sauf application des règles obligatoires de compétence à l'égard des non-commerçants, toutes contestations seront soumises exclusivement aux juridictions du Siège de notre Entreprise.

THE REMARKETING COMPANY 210 rue des étangs
77140 Saint Pierre les Nemours

Iban : FR76 3000 3030 8500 0257 1978 611

Capital : 200000 Euros
APE 4520A
SIRET 48359898300052
RCS 483598983
TVA intracommunautaire : FR68483598983**FACTURE 2025007907 du 04/04/2025 - Ets 02**Client Numéro **900002**

N° OR 191241

STE ARAMISAUTO
Immeuble AXEO 2
23 avenue Aristide Briand
94110 ARCUEIL
FRANCE

Page 2/2

Marque	Modèle	Type	N° Série	P. CT	P.F.	
	Atto 3		LGXCE4CBXN2216682			
Genre	Energie	Couleur	Peinture	1ère MEC	Immatriculation	Kilométrage
						17352

Référence	Désignation	Px Unitaire	Qté/Tps	Ctva	Montant Net HT
					394.24
					Montant reporté ...

CODE TAXE	BASE H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.	TOTAL NET	TOTAL T.V.A.	TOTAL FACTURE
4	394.24	20.00	78.85	473.09	394.24	78.85	
							473.09 EUR

FIN DE MOIS - le 30/04/2025

PAIEMENT : Toutes nos ventes ou prestations sont payables à nos bureaux, au comptant, sauf dérogation particulière. Le cas échéant, par application des dispositions relatives aux délais de paiement entre professionnels, il sera appliqué des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à date convenue au taux minimum prévu par la loi, à savoir celui égal à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur au jour de la date d'exigibilité des dites sommes.

Une indemnité forfaitaire de 40 euros sera due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement. Aucune remise ne sera accordée en cas de règlement anticipé. Cette stipulation ne peut en aucun cas, être interprétée comme valant tolérance dans le délai de paiement.

RESERVE DE PROPRIETE : Le vendeur se réserve la propriété des marchandises jusqu'au paiement intégral de leur prix, en principal et intérêts, par l'acheteur.

La responsabilité des marchandises est transférée dès leur délivrance. Nos marchandises voyagent aux risques et périls des destinataires. Aucune pièce n'est reprise après 8 jours de livraison, les pièces commandées spécialement ne sont jamais reprises. Sauf application des règles obligatoires de compétence à l'égard des non-commerçants, toutes contestations seront soumises exclusivement aux juridictions du Siège de notre Entreprise.